

# Le sticker contre les voitures qui "collent au cul" primé

L'invention du Canétois Jacques Renard a récemment obtenu une pluie de récompenses lors du salon Innova 2014 de Bruxelles.



Apparemment, la problématique des voitures qui "collent au cul" dépasse largement les frontières de l'Hexagone. Le 15 novembre dernier, le sticker "Trop près", mis au point par le Canétois Jacques Renard afin d'inciter les "conducteurs colleurs" à lever le pied, a en effet récolté une pluie de récompenses internationales à l'issue du salon Innova 2014 de Bruxelles.

En plus de la médaille d'argent du salon (concours Eureka!), l'éducateur sportif s'est notamment vu remettre la médaille d'or du ministère roumain de l'Éducation nationale ou encore celle de l'association *Europe France inventeurs*. Un palmarès non exhaustif et d'autant plus impressionnant que 300 innovations étaient en lice.

## ■ Disponible en cinq langues

L'invention qui a permis à Jacques Renard de remporter un tel succès? Un simple autocollant qu'on positionne à l'arrière de sa voiture. Sur celui-ci trois points (rouge, orange et vert) de taille croissante. Et deux mots intercalés: "Trop près". «Ce sticker sert à déterminer les distances de sécurité», explique le Canétois.

Ça marche sur le même principe qu'un feu tricolore. Un automobiliste qui suit le véhicule à 50 m ne voit que le point vert. Lorsque la distance de sécurité commence à être limitée sur une route nationale (à 38 m), le conducteur qui suit la voiture commence à distinguer le point orange. Et lorsqu'il approche à moins de 20 mètres, il voit le point rouge et peut lire la mention "trop près". Pour les besoins du salon, Jacques Renard avait réalisé des versions anglaise ("too close"), néerlandaise ("te dicht") et espagnole ("muy cerca") du sticker. Une ver-



► Jacques Renard, en compagnie du vice-premier ministre belge, Alexandre de Croo, lors du salon Innova 2014 de Bruxelles.

sion catalane ("massa prop") est également disponible. Malgré tous ces efforts, Jacques Renard n'a pas encore trouvé de distributeur pour commercialiser sa trouvaille. Cependant, suite à l'article paru cet été dans ces colonnes, plusieurs institutions ou entreprises désireuses de tester le sticker l'ont sollicité. «On en a envoyé 150 à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et une cen-

taine à la Prévention routière de Paris, indique Jacques Renard. La ville de Canet en a également mis sur l'ensemble de ses véhicules municipaux».

Des débuts prometteurs pour une invention qui vise à diminuer le nombre de morts sur les routes.

► Rens. au 07 82 19 30 71.  
E-mail: tropres361@gmail.com



► Un inventeur heureux de présenter ses médailles et trophées.